



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## insertion professionnelle

Question écrite n° 51516

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les réflexions de la Fédération des associations de conjoints survivants concernant l'insertion professionnelle des veuves par le biais de l'assurance veuvage. La fédération souligne que si à l'origine, l'assurance veuvage a été conçue comme un dispositif transitoire destiné à faciliter l'insertion professionnelle des veuves, en réalité, divers obstacles et contraintes empêchent la réalisation de cet objectif. Elle cite, à titre d'exemple, l'âge des personnes concernées (cinquante ans en moyenne), le manque de qualification adaptée au marché du travail et la présence d'enfants au foyer. Pour parer à cette situation, la fédération suggère la mise en place de mesures d'accompagnement des veuves dans leur parcours d'insertion ou de réinsertion professionnelle. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51516

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 2 octobre 2000, page 5588